

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 17 Mai 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du dix mai, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, Mme OMER Laure, M. SCEMAMA Fabien, M. RENEAUX William, M. OUIN Christian,

Absents excusés : M. MONTIGNY Frédéric, M. PETTON François.

Secrétaire de séance : Mme OMER Laure.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté à l'unanimité.

CONVENTION HISTOIRE ET MUNICIPALITES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des termes de la convention d'étude et de recherches historiques sur notre commune proposée par Monsieur MOLKOU, historien, relative à la conception, à la rédaction et à l'édition d'un ouvrage d'une trentaine de pages tiré à 400 exemplaires retraçant l'histoire d'Ingouville. Les Conseillers présents acceptent la proposition de convention et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

CONTRAT DESTRUCT GUEPES

Pour procéder à la destruction des nids de guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, bourdons etc..., la société « Destruct'guêpes » située à DOUDEVILLE ayant proposé ses services et ses tarifs d'intervention a été retenue par les conseillers présents.

La prise en charge par la commune de cette prestation nécessite que toute demande d'intervention soit effectuée auprès de la Mairie qui sollicitera le prestataire.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce contrat pour l'année 2019.

ADHESION AU SERVICE COMMUN JURIDIQUE DE LA C.C.C.A

Par délibération du 13 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un service commun dans le domaine juridique, en application des dispositions de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La mise en œuvre de cette mutualisation de services répond, dans le cadre d'un environnement juridique en évolution permanente, à une sollicitation croissante.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

TARIFICATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur à ce jour.

Après discussion, il est décidé de seulement augmenter le tarif des concessions de terrains.

Ce nouveau tarif est applicable à partir **du 1^{er} juin 2019**.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

CONCOURS « Jardins fleuris » 2019

Un courrier d'inscription va être distribué auprès des habitants. La date limite pour les inscriptions à ce concours sera le : **Vendredi 28 Juin 2019**. Les participants seront informés de la date du passage du jury par courrier. L'enveloppe globale des prix sera répartie en bons d'achats distribués aux participants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS SOLLICITEES

Association de la région de Saint Valéry En Caux pour la distribution des colis de la Banque Alimentaire du Havre.

Une subvention est proposée pour aider au bon fonctionnement de cette association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Propriété située au 28 Grande Rue :

Monsieur DUBOC informe les conseillers de la signature de l'acte d'acquisition de cette propriété en l'Etude de Maître ELUARD-PRAQUIN à Sartouville le 03 mai dernier.

Monsieur DUBOC précise que cette nouvelle propriété communale a été assurée dès le 3 mai. Il précise également qu'un nettoyage du terrain et la démolition des bâtiments seront effectués prochainement.

Maison de santé Cany-Barville :

Un courrier du Maire de Cany-Barville a confirmé l'avis favorable du Conseil Municipal pour l'attribution de l'offre de concours et des remerciements ont été adressés aux élus d'Ingouville.

Maison de santé Saint-Valéry-En-Caux :

Depuis notre offre de concours adressée par courrier à la commune le 28 février 2019, nous n'avons reçu aucune information de la mairie sur l'acceptation de cette offre. Monsieur le Maire précise qu'il a constaté que notre commune ne figurait pas dans la liste des financeurs.

Constitution des Jurés d'Assises 2020 :

Une réunion est organisée le jeudi 06 juin 2019 à 10 heures à la Mairie de Saint-Valéry-En-Caux.

Logements communaux 12 et 12 bis Grande Rue :

Un artisan peintre a fait parvenir deux devis pour la remise en lasure des vingt-deux volets en bois pour les deux logements et pour le bâtiment attenant.

Travaux salle de Conseil et de mariage :

Un premier devis a été transmis pour refaire le plancher au-dessus de la salle du Conseil. Nous attendons les deux autres devis pour l'électricité et la peinture.

Signalétique extérieure de la mairie :

La façade extérieure de la mairie va faire l'objet de la mise en place d'une signalétique mieux adaptée et plus lisible. Il en sera de même pour la Salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois-heures et quinze minutes.